

Conférence de presse

Berne, le 14 juin 2001

Remarques introductives de Niklaus Blattner

Centre de compétences pour la stabilité systémique

Cette année, la Banque nationale suisse a créé un centre de compétences pour la stabilité systémique. Elle tire ainsi, sur le plan de l'organisation, les conséquences d'une constatation déjà ancienne: un système financier stable et compétitif est une condition importante à remplir pour que la conduite de la politique monétaire soit couronnée de succès. Une banque centrale ne peut influencer sur la stabilité des prix qu'indirectement, soit par l'approvisionnement en monnaie, donc par le truchement des marchés de l'argent et des capitaux. Elle a par conséquent tout intérêt à ce que le système financier soit solide, car seul un tel système financier peut transmettre de manière fiable les impulsions de la politique monétaire.

La stabilité du système financier intéresse non seulement la Banque nationale, mais aussi la Commission fédérale des banques, d'autres autorités fédérales et des organes du secteur privé auxquels ont été confiées des tâches d'autorégulation. La Commission fédérale des banques est le principal partenaire de la Banque nationale. Elle participe aux travaux du centre de compétences. D'autres autorités et organes apporteront également leur concours en cas de besoin.

Le centre de compétences porte son attention sur la stabilité du système financier en général, mais aussi sur la stabilité des systèmes de paiement, y compris les systèmes de règlement des opérations sur titres.

Dans le domaine des marchés financiers, des infrastructures efficaces et sûres contribuent à ce que leurs utilisateurs et clients demeurent rentables, opérationnels, solvables et stables. A l'inverse, des infrastructures mal conçues ou mal gérées sont source d'instabilité systémique. Si les infrastructures dont les marchés financiers sont dotés apportent des avantages sous forme d'économies d'échelle et par la gamme des services offerts, elles constituent également des réseaux. Or, dans un réseau, les participants dépendent de la stabilité du tout. Les infrastructures des marchés financiers ont par conséquent une double face: elles contribuent à la stabilité des systèmes financiers quand les conditions sont bonnes, mais les menacent quand les conditions sont mauvaises.

Cette ambivalence imprègne l'attitude des autorités de surveillance et des banques centrales vis-à-vis des infrastructures des marchés financiers. Pour les autorités de contrôle, l'exploitation d'infrastructures importantes doit être soumise - et il ne faut

Berne, le 14 juin 2001

2

pas y voir une marque de défiance - à une autorisation et à une surveillance permanente.

La surveillance que la Banque nationale exerce sur le SIC (Swiss Interbank Clearing) repose sur des dispositions contractuelles. Selon le projet de révision de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse, projet qui est actuellement en consultation, l'institut d'émission sera habilité explicitement à surveiller l'activité des systèmes de paiement sans numéraire si ceux-ci présentent des risques pour la stabilité du système financier. Le projet de loi prévoit des sanctions de droit administratif à l'encontre de l'exploitant d'un système de paiement qui ne remplit pas les exigences minimales prescrites. Ainsi, un système pourrait se voir refuser l'accès à un compte de virements à la Banque nationale. En outre, cette dernière pourrait mettre en garde le public contre un système présentant des insuffisances. En revanche, d'autres sanctions seraient prises non pas par la Banque nationale, mais par les autorités qui, en Suisse et à l'étranger, sont chargées de la surveillance de l'exploitant du système et des participants au système.

Grâce à la norme juridique prévue dans le projet de loi, les efforts traditionnels de la Banque nationale pour contribuer à une infrastructure sûre en matière de paiements reposeront sur une base légale claire. La Banque nationale n'a pas du tout l'intention de montrer un zèle réglementaire intempestif. Son souci est de nature monétaire. Par les exigences qu'elle imposera pour la sécurité des systèmes de paiement, elle contribuera à rendre la place financière suisse plus attrayante, d'où un effet secondaire bienvenu.

L'attrait de la Suisse en tant que lieu d'implantation est un des facteurs décisifs de la compétitivité des prestataires de services financiers. Sans prestataires compétitifs de services financiers, il n'y a pas de système financier stable. Un succès durable n'est possible qu'avec des conditions-cadres appropriées. Aussi le centre de compétences pour la stabilité systémique traite-t-il également des conditions-cadres sur le plan réglementaire, soit de la réglementation et de la surveillance des marchés financiers, y compris les aspects ayant trait au droit fiscal et au blanchiment d'argent.

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser que la compétitivité du secteur financier n'est nullement l'objectif primaire de la surveillance des marchés financiers et de la banque centrale. La protection des créanciers et des déposants est l'élément central de la surveillance des marchés financiers, soit de la Commission fédérale des banques. La conduite d'une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays reste la tâche essentielle de la banque centrale, donc de la Banque nationale. Concrètement, il s'agit pour celle-ci d'assurer la stabilité des prix en tenant compte de l'évolution de la conjoncture en Suisse.

Pour la surveillance des marchés financiers comme pour la Banque nationale, la compétitivité du secteur financier est un objectif secondaire. Son importance ne découle que de ses répercussions sur les objectifs primaires. Des prestataires compétitifs de services financiers exercent une activité rentable. Si l'activité exercée n'est pas rentable, la question de la solvabilité se pose tôt ou tard. Les prestataires de services financiers dont la rentabilité est fragile peuvent donc mettre en jeu la

Berne, le 14 juin 2001

3

sécurité des créanciers et des déposants. De surcroît, ils n'entrent plus en ligne de compte en tant que partenaires de la Banque nationale dans les opérations de politique monétaire. Le problème s'aggrave dans la mesure où des banques faibles et des systèmes de paiement déficients constituent des foyers de contagion qui peuvent aller jusqu'à menacer la solvabilité du système financier dans son ensemble.

Le centre de compétences pour la stabilité systémique est dirigé par le chef du 2^e département de la Banque nationale. La Direction générale de l'institut d'émission est informée à intervalles réguliers de ses activités et prend toutes les décisions importantes.

En créant ce centre de compétences, la Banque nationale a regroupé des forces qui existaient déjà et entend renforcer sa contribution à la sûreté et à la solidité de la place financière suisse. Ce centre ne modifie en rien la répartition des compétences que nous connaissons en matière de réglementation et de surveillance des marchés financiers.